

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 22 décembre 2000**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 22 december 2000**

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages		Blz.
EXCUSES	361	VERONTSCHULDIGD	361
DEMANDE D'URGENCE	361	VERZOEK VAN SPOEDBEHANDELING	361
VOTE SUR LA DEMANDE D'URGENCE	361	STEMMING OVER SPOEDHANDELING	361
ORDRE DES TRAVAUX	362	ORDE VAN DE WERKZAAMHEDEN	362
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENTS		ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VER- ORDENING	
— Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 (n° A-140/1 — 2000/2001)	362	— Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aan- passing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2000 (nr. A-140/1 — 2000/2001)	362
— Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du Budget Général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2000 (n° A-141/1 — 2000/2001)	362	— Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aan- passing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotings- jaar 2000 (nr. A-141/1 — 2000/2001)	362
— Projet de règlement contenant l'ajustement du Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2000 (n° A-145/1 — 2000/ 2001)	362	— Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2000 (nr. A-145/1 — 2000/ 2001)	362
— Projet de règlement contenant l'ajustement du Budget Général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2000 (n° A-146/1 — 2000/ 2001)	362	— Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2000 (nr. A-146/1 — 2000/2001)	362
			359

	Pages		Blz.
	—		—
Discussion générale conjointe — <i>Orateurs</i> : M. Walter Vandenbossche , rapporteur, Mme Anne-Sylvie Mouzon , rapporteur, MM. Guy Vanhengel , ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, Philippe Debry, Marc Cools et Benoît Cerexhe	362	Samengevoegde algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Walter Vandenbossche , rapporteur, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon , rapporteur, de heren Guy Vanhengel , minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, Philippe Debry, Marc Cools en Benoît Cerexhe	362

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 9 h 15.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9.15 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 22 décembre 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 22 december 2000 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence :

M. Guy Hance, Mme Martine Payfa, MM. Alain Adriaens, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Dominique Braeckman et M. Claude Michel, M. Armand De Decker, Mme Adelheid Byttebier, Mme Fatiha Saïdi.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid :

De heer Guy Hance, mevrouw Martine Payfa, de heren Alain Adriaens, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, mevrouw Dominique Braeckman en de heer Claude Michel, de heer Armand De Decker; mevr. Adelheid Byttebier; mevr. Fatiha Saïdi.

DEMANDE D'URGENCE

VERZOEK VAN SPOEDBEHANDELING

Mme la Présidente. — J'ai reçu une lettre du 21 décembre 2000, signée par M. Moock et consorts, et libellé comme suit :

Ik heb van de heer Moock c.s. een brief d.d. 21 december 2000 ontvangen, luidend als volgt :

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 54 du Règlement du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, nous nous permettons par la présente de vous demander la discussion et le vote en urgence de la proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (N° A-154/1 — 1999/2000).

Overeenkomstig artikel 54 van het Reglement van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad zijn wij zo vrij u hierbij de bespreking en de stemmingen bij urgentie te vragen van het voorstel van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw (Nr. A-154/1 — 1999/2000).

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, conformément à l'ordre du jour, la commission de l'Aménagement du Territoire doit se réunir pendant la séance plénière. Cette commission doit aborder un problème important puisqu'il s'agit de la prolongation éventuelle du PRD au-delà du 31 décembre 2000.

Notre groupe — et je pense que c'est le cas des autres groupes également — souhaite que la séance soit suspendue pendant les travaux de la commission Aménagement du Territoire, afin que nous pouvions y assister.

Mme la Présidente. — Je n'y vois aucun inconvénient dans la mesure où nous avons autorisé la tenue de la commission pendant la séance plénière et que le ministre lui-même, en réponse à une question d'actualité de M. Pesztat, avait admis l'importance de cette discussion. Néanmoins, cela va retarder les interventions des autres collègues dans la discussion du budget.

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, sauf erreur de ma part, vous êtes saisie d'une demande d'examiner la proposition d'ordonnance en urgence aujourd'hui. S'il y a accord, je ne vois pas ce qui s'opposerait à suspendre la séance pour que les membres de la commission puissent y examiner valablement la proposition. Sinon, je demande qu'on examine très rapidement la possibilité d'examiner cette proposition d'ordonnance en urgence, aujourd'hui en séance plénière.

Mme la Présidente. — Ce sont deux demandes différentes.

D'une part, il y a une demande d'urgence...

M. Denis Grimberghs. — On pourrait voter sur l'urgence maintenant; cela permettrait d'être sûr que les travaux de la commission se déroulent dans de bonnes conditions d'autant qu'un rapport oral est obligatoire et qu'on est certain d'en discuter aujourd'hui. Je propose donc que l'on vote sur l'urgence maintenant. Cette demande me paraît de bon sens.

VOTE SUR LA DEMANDE D'URGENCE

STEMMING OVER SPOEDBEHANDELING

Mme la Présidente. — La demande est-elle appuyée par six membres ? (*Plus de 6 membres se lèvent.*)

Nous allons voter par assis et levé.

Wordt dit verzoek gesteund door ten minste zes leden. (*Meer dan 6 leden staan op.*)

Wij stemmen over dit verzoek bij zitten en opstaan.

— La demande d'urgence est adoptée par assis et levé.

Het verzoek tot spoedbehandeling wordt bij zitten en opstaan aangenomen.

Mme la Présidente. — Et qu'en sera-t-il de la réunion concomitante, au vu des retards encourus par les travaux en Commission et la demande absolue de respect du timing pour les votes que de nombreux parlementaires ont formulée, je pense en effet que la réunion de la Commission durera bien deux heures.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je comprend bien votre objection ...

Mme la Présidente. — Je ne formule pas d'objection.

C'est une demande du Parlement !

M. Benoît Cerexhe. — Mais, Madame la Présidente, la réunion de la commission était initialement prévue ce mercredi ou ce jeudi. Il avait été décidé, en commission, de poursuivre les travaux indépendamment de l'avis du Conseil d'Etat.

Finalement, à l'initiative de je ne sais trop qui, la réunion a été reportée à aujourd'hui alors qu'une séance plénière était prévue. Nous souhaitons pouvoir participer aux travaux de cette Commission. Il me semble donc logique qu'il y ait une suspension de la séance plénière pendant que la commission se réunit.

Mme la Présidente. — Je ne vois pour ma part aucun inconvénient à retarder la séance plénière de deux heures.

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, devant l'assurance que nous pourrions examiner cette ordonnance aujourd'hui, je pense effectivement qu'une suspension de la séance plénière permettrait aux membres de la commission de faire un travail sérieux. Et tant pis si nos travaux accusent un certain retard !

Nous avons tout de même été élus pour faire un travail sérieux.

Mme la Présidente. — Ne perdons donc pas de temps. Je propose de suspendre la séance jusqu'à 11 h 15.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, mogen wij er staat op maken dat de vergadering van de Raad niet vóór 11.15 uur wordt hervat ?

Mevrouw de Voorzitter. — Absoluut. De vergadering zal worden hervat om 11.15 uur stipt, zelfs wanneer de commissie-vergadering eerder zou zijn beëindigd. Wij beginnen de vergadering dan met het horen van de verslagen van mevrouw Mouzon en de heer Vandenbossche over de ontwerpen van ordonnantie en van verordening.

La séance du Conseil reprendra à 11 h 15.

Nous entamerons la discussion des projets d'ordonnance et de règlement et entendrons les rapporteurs Mme Mouzon et M. Vandenbossche.

La séance est suspendue.

De vergadering is geschorst.

De vergadering wordt geschorst om 9.20 uur.

La séance est suspendue à 9 h 20.

Elle est reprise à 11 h 25.

Zij wordt hervat om 11.25 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

Mme la Présidente. — Je propose de compléter l'ordre du jour de la séance de cet après-midi par la discussion et le vote de la proposition d'ordonnance n° A-154/1 — 2000/2001 adoptée en commission. (*Assentiment.*)

Ik stel voor de agenda van de namiddagvergadering aan te vullen met de bespreking en de stemming van het door de commissie aangenomen voorstel van ordonnantie nr. A-154/1 — 2000/2001. (*Instemming.*)

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000

Discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING

VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2000

Samengevoegde algemene bespreking

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement.

Dames en Heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

Het woord is aan de heer Walter Vandenbossche, co-rapporteur.

De heer Walter Vandenbossche, co-rapporteur. — Mevrouw de Voorzitter, in de commissie Financiën gaf de minister van Financiën toelichting bij de nieuwe beleidsaccenten van de begroting 2001, bij de vooropgestelde doelstellingen en de beleidsvisie. Hij noemde de doelstellingen realistisch, want ze geven een juiste visie van wat de regering beoogt. De minister blijft ijveren voor een evenwichts-situatie tussen de verschillende gewesten waarbij de normen van de Hoge Raad voor Financiën worden gerespecteerd. Hij preciseerde dat de schuldratio van de deelgebieden een continu dalende trend vertoont, wat positief is.

De minister gaf toelichting bij de methodologische doelstellingen. De regering opteert opnieuw voor een consequente begrotingspolitiek waarbij recurrente en onafwendbare uitgaven prioritair worden behandeld. De raming van de ontvangsten daarvoor steunt op juiste berekeningen. De regering kiest voor evenwicht en een orthodoxe begrotingsdoctrine.

Wat de begrotingsuitvoering betreft, poneerde de minister dat de vorige minister van Begroting consequent oog had voor een voorzichtige inschatting van ontvangsten en ramingen en hun onderlinge verhouding en ervoor heeft gezorgd dat de realisatiegraad van de ontvangsten hoger ligt van die van de uitgaven. Hij wil datzelfde principe toepassen.

Wat de begroting 2001 betreft, verwees de minister onder meer naar het regeerakkoord en de prioriteiten en initiatieven die daarin zijn aangekondigd. Voor het jaar 2001 noteren we een gecorrigeerd tekort van 2.297,7 miljoen. De lopende ontvangsten kennen een groei in tegenstelling tot de kapitaalontvangsten en de organieke fondsen. De stijging van de ontvangsten is te danken aan de enorme stijging van de successierechten, de registratierechten en de tweede inschrijving van de dode hand. Wat de uitgaven betreft, is het de bedoeling de overheidsfinanciën van het gewest gezond te maken.

De minister stond ook stil bij de verschillende steunmaatregelen voor de gemeenten, de economische ontwikkeling van het gewest en zijn economische imago alsmede bij het mobiliteitsprobleem waarbij veel aandacht gaat naar de zwakke weggebruiker.

De minister besloot met te zeggen dat de begroting de aanbevelingen van de Hoge Raad voor Financiën verzoent met de vraag naar nieuwe initiatieven van de burger, die evenwel niet mogen leiden tot nieuwe belastingen ten koste van de Brusselaars.

Ik zal geen lezing geven van het heel technische verslag van het Rekenhof over het ontwerp van tweede aanpassingsblad van de begroting 2000 en de ontwerpbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk

Gewest. Daarvoor verwijs ik naar het gedrukte document dat heel interessant is voor al wie zich in die materie wil verdiepen.

In een hoorzitting lieten de vertegenwoordigers van het Rekenhof opmerken dat een aanzienlijk groot bedrag als vooruitbetaling van uitgaven voor 2001 vermeld staat in de begroting 2000. De commissie besteedde heel wat aandacht aan dat punt alsook aan de evolutie van de successierechten.

In die hoorzitting werd ook aangedrongen op een duidelijk overzicht van de begroting van de parastatale instellingen. Daarop werd gesteld dat de bedragen die in de begroting als ontvangsten uit dotaties zijn ingeschreven, verschillen van de bedragen die als subsidies aan deze instellingen in de begroting staan ingeschreven. Het Rekenhof gaf vroeger hierover een duidelijke uitleg.

Het Rekenhof liet weten dat het de ontvangsten en uitgaven van de agglomeratie niet controleert, maar stelde de vraag of het nuttig zou zijn een techniek te ontwikkelen die zulks mogelijk maakt.

Op een vraag over het verschil van 583,9 miljoen tussen de uitgavenbegroting van de agglomeratie en de middelenbegroting van het gewest werd door de minister geantwoord dat het bedrag niet werd doorgestort naar het gewest.

Tijdens die hoorzitting werd ook gevraagd waarom een verschil wordt behouden tussen de federale en de gewestelijke ontvangsten en hoe het staat met de ontvangsten van 100 miljoen voor de gebouwen van de andere gewesten en gemeenschappen? Er werd ook dieper ingegaan op het bedrag voor stedenbouwkundige lasten en op het bedrag voor Zenne en Zoniën. Dat laatste zou de federale overheid in 2001 doorstorten.

Drie parlementsleden hebben een amendement ingediend op de tabel met betrekking tot het verschil in de eindafrekening tussen de federale en de gewestelijke begroting. Het antwoord van de kersverse minister van Financiën was echter zo overtuigend dat ze hun amendement hebben ingetrokken.

Over de algemene bespreking van de begroting 2001 van maandag 27 november 2001 wil ik ten slotte nog volgende opmerkingen maken. Er bestaat geen vergelijking van de evolutie van de gewestelijke belastingen in de drie gewesten, wat nochtans duidelijkheid zou brengen over de beslissingen in het kader van de Sint-Hedwigakkoorden. Een stagnatie van de schuldratio wordt vastgesteld, terwijl de gewestregering een vermindering aankondigde. Een overzicht van de evolutie van de ontvangsten van de personenbelasting en van de solidariteitsbijdragen evenals een toelichting bij de wijze waarop de bedragen van de herbudgettering en debutgettering worden berekend, zou een duidelijker beeld geven van de werkelijke toestand.

Enkele parlementsleden wezen op de soms slechte vertaling en een aantal fouten in de cijfers van ontvangsten en uitgaven van het Vlaams Gewest en het Waals Gewest. Sommigen gingen niet akkoord met het onderscheid dat wordt gemaakt tussen Belgen en vreemdelingen voor wat de analyse van ontvangsten en uitgaven betreft.

De wet op de Rijkscomptabiliteit vereist een meerjarenplanning. De vraag werd gesteld of het Brussels Gewest te weinig dotatie heeft gekregen in vergelijking met de twee andere gewesten. Uiteraard werd er ook gedebatteerd over het bedrag van 1 miljard toegewezen aan de Franse en Vlaamse Gemeenschapscommissies. Daarover horen we straks nog meer.

Er waren ook heel wat vragen over de fiscaliteit, de belastingdruk en de evolutie van de personeelskosten. Er werd uitleg gevraagd over de evolutie en factoren met betrekking tot de spectaculaire stijging van de trekkingsrechten ter bestrijding van de werkloosheid. Er werd ook gevraagd wat de uitzonderlijke uitgaven inhouden ten belope van 3,7 miljard, die sneller stijgen dan de investeringen.

Ten slotte bedank ik nog de diensten voor hun uitmuntende bijdrage tot de totstandkoming van het verslag.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon, co-rapporteuse.

Mme Anne-Sylvie Mouzon, co-rapporteuse. — Madame la Présidente, après avoir entendu l'exposé introductif du ministre des Finances et du Budget et la Cour des comptes, puis entamé la discussion générale, votre commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales, a examiné les avis des commissions permanentes que vous trouverez au volumineux document A-143/4.

Votre commission a entendu tour à tour à Mme Emmerly, rapporteuse de la commission des Affaires intérieures, chargée des pouvoirs locaux et des compétences d'agglomération; Mme Emmerly, toujours rapporteuse également de la commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique; M. Cools, co-rapporteur de la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière; M. Romdhani, co-rapporteur de la commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications; Mme Grouwels, rapporteuse de la commission du Logement et de la Rénovation urbaine et enfin, M. Azzouzi, rapporteur de la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

Les commissaires ne sont pas pleinement satisfaits des réponses fournies par le ministre Chabert aux questions posées en commission de l'Infrastructure et en commission du Logement.

Ensuite, votre commission des Finances est passée à l'examen de la division 22, relative aux relations extérieures. Une fois encore, ce sont les crédits destinés à la promotion de l'image nationale et internationale de la région, en très forte augmentation, qui ont suscité le plus de commentaires, parfois acides, des commissaires, tous partis confondus.

Au total, les crédits d'engagement passent de 86 à 193 millions. Cette fois, le Gouvernement n'invoque plus Bruxelles 2000 mais la présidence belge de l'Union européenne, le Ministre-Président s'étant vu confier la présidence du Conseil de la recherche, la volonté de dynamiser le bureau de liaison Bruxelles-Europe, la diffusion des journaux télévisés, de Télé-Bruxelles et de *TV-Brussel* sur Internet, etc.

Quant à la division 10, elle se caractérise essentiellement par le fait qu'elle comprend, désormais, toutes les dépenses de personnel qui, jusqu'ici, étaient réparties dans les divisions diverses.

Cette petite révolution, que le Gouvernement justifie par un souci de meilleure gestion comptable et budgétaire suscite des craintes juridiques — atteinte au principe de la spécialité budgétaire et, plus fondamentalement politiques — opacité des dépenses et, partant, entrave au contrôle parlementaire. La Cour des Comptes, toutefois, n'a pas formulé d'objections et, surtout, le Gouvernement s'est engagé à fournir tous les détails au Parlement (fiches sur les agents

statutaires, agents contractuels, ceux des ministères, des parastataux, affectations par division, etc.).

Une partie de ces renseignements sera d'ailleurs récoltée, à la demande des organisations syndicales (Observatoire de l'Emploi) pour le suivi de la réforme statutaire et pour l'accord sectoriel à négocier.

A ce propos, le secrétaire d'Etat s'est opposé à l'inscription au budget initial des crédits, qui seront nécessaires pour couvrir les dépenses résultant des augmentations qui seront négociées, renvoyant cette opération, le moment venu, à un ajustement du budget.

Votre commission a également soulevé le problème récurrent de la faiblesse de notre outil statistique, ainsi que celui du contrôle et de l'évaluation des fonds européens.

Elle a quelque peu chatouillé le secrétaire d'Etat sur sa conception « managériale » de la fonction publique et sur les nouveaux crédits appelés « allocations de projets », concepts qui demeurent relativement flous. La scission en deux du poste budgétaire 21.45.10 — droits de tirage COCOF et VGC, à savoir les montants anciens auxquels on ajoute le fameux milliard pour l'enseignement — a suscité quelques craintes. Le Gouvernement a, toutefois, confirmé que la méthode de comptage des élèves n'a en rien été modifiée et que l'intégralité des deux montants sera bien versée dans le respect de l'accord gouvernemental. Dont acte !

Les divisions 1 à 9 n'ont pas suscité de grands débats.

La discussion relative à la division 23 fut l'occasion de préciser la stratégie suivie depuis 1999 en matière d'emprunt : la structure actuelle de la dette directe (50 milliards) se répartit à raison de 80 % à taux fixe et de 20 % (environ 6 milliards) à taux variable. La dette flottante à court terme est donc relativement réduite, ce qui permet à la région de bien résister à la remontée des taux.

Avant de procéder à l'examen des articles, votre commission des Finances a entendu les réponses du ministre des Finances et du Budget aux très nombreuses questions et observations qui lui furent adressées en discussion générale.

M. Vanhengel n'a pas manqué de rappeler les circonstances dans lesquelles il est arrivé aux affaires. Plus fondamentalement, il a fait le constat qu'après onze ans d'existence, le budget de notre région s'élabore encore et toujours au cabinet du ministre des Finances et non pas au ministère, ce qui, nous en convenons, n'est pas tout à fait normal lorsque le travail à accomplir ne concerne pas les options politiques.

Néanmoins, le ministre, qui a fait amende honorable en ce qui concerne les nombreuses lacunes, approximations, fautes linguistiques et parfois analyses désagréablement tendancieuses contenues dans l'exposé général, a sensiblement amélioré la situation en déposant les documents et réponses écrites joints au rapport.

C'est ainsi que vous trouverez au rapport des précisions sur :

- l'intervention de solidarité;
- les fonds budgétaires;
- la récupération des arriérés de la taxe régionale;
- les droits de tirage pour la remise au travail des chômeurs;
- l'encours;
- les turbines;

- l'impôt des personnes physiques (IPP);
- la part IPP ristournée à la région;
- les recettes d'Agglomération en précompte immobilier;
- la mainmorte;

— les impôts régionaux (un tableau complet, émanant du CSF, compare tous les budgets de chaque entité fédérée; au contraire de la comparaison donnée à l'exposé général, qui ne tenait que de la Région wallonne et de l'entité indument appelée Région flamande alors qu'il s'agit de la fusion entre la Région et la Communauté flamandes);

- la taxe sur les jeux et paris;
- la gestion de la dette, etc.

Un dernier débat a porté sur les investissements opérés dans le cadre de l'accord de coopération.

Mais permettez-moi de ne pas entrer dans le détail de tous ces points, notamment pour laisser aux collègues intéressés le soin de développer eux-mêmes leurs points de vue et pour clôturer ce rapport par les votes.

L'ordonnance Voies et Moyens a été adoptée en commission par 9 voix contre 3, après amendement de l'article 2.

L'ordonnance Dépenses a été adoptée également par 9 voix contre 3, après avoir été amendée à l'article 2, par l'introduction d'un article 10bis, à l'article 11 et aux articles 28bis à 28quindecies. L'article 31 a été supprimé; l'article 35 a été amendé.

En ce qui concerne le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération, le règlement a été adopté par 9 voix contre 3, également.

Quant au règlement contenant les Dépenses de l'Agglomération, il a été adopté par 11 voix contre 1.

Chers Collègues, voilà tout ce que je voulais vous signaler en ce qui concerne ces projets. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — Je remercie les deux rapporteurs, ainsi que les services, pour l'excellent travail présenté.

Het woord is aan de heer Guy Vanhengel, minister.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, begrotingen opmaken is een werk van lange adem. Dat moet zo ongeveer het eerste zijn dat ik als kersverse minister bevoegd voor begroting heb kunnen vaststellen. De omzendbrief met betrekking tot de begroting 2001 werd reeds in de maand mei van dit jaar goedgekeurd en medegedeeld aan administraties, betrokken instellingen en collega's ministers. Vandaag, op de valreep, hoop ik samen met deze assemblee het orgelpunt te kunnen plaatsen op werkzaamheden die de zware, maar leerrijke besprekingen rond de opmaak van het voorliggend begrotingsdocument voor volgend jaar moeten afronden.

Entretemps, je me suis pleinement rendu compte qu'une programmation et une planification strictes sont d'une importance capitale, si l'on veut accomplir un tel travail à la perfection.

Vele factoren kunnen immers het eindresultaat van een begrotingsopmaak beïnvloeden. De middelen die door het gewest kunnen worden besteed, zijn van primordiaal belang bij de begrotings-

opmaak. Veel belangrijker nog zijn de doelstellingen die we ons als regering hebben gesteld en wat de Brusselaar mag verwachten van het beleid dat de regering bij het begin van de legislatuur vooropgesteld heeft.

En dépit des élections communales d'octobre dernier, — qui ne peuvent d'ailleurs servir d'excuse — et en dépit des changements intervenus dans la composition du Gouvernement, ce dernier n'a pris que peu de retard pour introduire ce document politique au Conseil, pour l'exercice 2001. Le Gouvernement a achevé ce budget, le 11 novembre dernier; les conseillers ont déjà pris connaissance des propositions budgétaires lors des réunions de la commission des Finances et du Budget dont Mme Mouzon et M. Vandebossche viennent de vous faire rapport. Les réunions se sont parfois déroulées dans des circonstances difficiles étant donné que nous avons parfois dû produire les documents si rapidement que nous y avons laissé des erreurs — erreurs de frappe, fautes de langue ... qui ont toutes pu être rectifiées. Pour ma part, je ne veux pas me voiler la face devant ces éléments négatifs et j'essayerai de les éviter à l'avenir.

Je répète aujourd'hui avec fermeté que dans le cadre de mes fonctions de ministre du Budget, je veillerai à ce que l'élaboration du Budget se fasse dans de meilleures conditions à l'avenir et je mettrai un point d'honneur, Madame la Présidente, à respecter le suivi des plannings en la matière.

Je suis déterminé à apporter ma contribution positive tant aux travaux gouvernementaux qu'aux travaux parlementaires en cette matière pour que nous aboutissions aux résultats que l'on peut attendre d'un Gouvernement et d'un Parlement qui fonctionnent bien.

Uiteraard — en zoals ik het daar even reeds aanhaalde — blijft de inhoud het meest belangrijke element van een begrotingsdocument. Het mag dan ook niet verbazen dat ik even terugblik op de doelstellingen die door mijn voorganger, minister Annemie Neyts-Uyttebroeck, werden verwoord naar aanleiding van de begrotingsvoorstellen voor het jaar 2000. Deze terugblik zal er niet in bestaan om — zoals sommigen tijdens de commissievergaderingen fijntjes opmerkten — gedeelten van de algemene toelichting voor 2001 over te nemen. Met deze terugblik moeten de raadsleden en de regeringsleden daarentegen kunnen vaststellen dat niet alleen de bepalingen van het regeerakkoord loyaal werden en worden uitgevoerd, maar ook dat er — daar waar noodzakelijk — bijsturing was in de prioriteiten en/of cijfers.

Ce retour en arrière est également important pour assurer le suivi des plans pluriannuels qui ont démarré au cours de l'année 2000. Avons-nous bien commencé et maintenons-nous le bon cap ? L'ambition de ce Gouvernement s'est clairement manifestée, lors de la déclaration de mon prédécesseur, à l'occasion des propositions de budget 2000. Nous ne vous proposons pas aujourd'hui des budgets de transition, nous avons établi les bases de la politique gouvernementale à déployer au cours des années à venir.

Zoals elke minister binnen zijn eigen beleidsdomein de ambitie heeft om het regeerakkoord loyaal uit te voeren en om de toevertrouwde opdrachten en projecten met het meest positieve resultaat voor de Brusselaar te realiseren, zo heb ik als minister bevoegd voor Begroting en Financiën ook voor mijzelf enige prioriteiten bepaald. Prioriteiten die voornamelijk gegroeid zijn uit discussies met de financiële en economische partners, maar ook waarvan we kunnen stellen dat zij op dit moment best worden gerealiseerd in het belang van onze Brusselse bevolking.

Verwijzend naar mijn voorganger die de terechte hoop koesterde om de fiscale druk geleidelijk naar beneden te halen, en ook verwijzend naar de wijze woorden die onze Minister-President gisteren op dit spreekgestoelte uitsprak, mag ik vandaag stellen dat de voltallige regering bereid is om in dezelfde richting verder te gaan. Deze regering besliste reeds principieel om de mogelijkheid in overweging te nemen om de gewestelijke fiscale druk voor de begroting 2002 te verlagen zodra de begrotingsmiddelen ingeschreven in het samenwerkingsakkoord en bepaald in het akkoord met de federale regering gewaarborgd zullen zijn — overdracht van de saldo's en stijging van de toegekende bedragen — en zodra de gevolgen van het zogenaamde *Sainte-Perlette*-akkoord in grote lijnen kunnen worden geëvalueerd.

Un autre aspect important de ce budget se situe incontestablement dans le secteur des recettes. Je répète une fois de plus aujourd'hui que l'estimation des recettes tient strictement compte de calculs exacts. Pour le produit de l'impôt des personnes physiques, par exemple, nous employons toujours les données les plus récentes en ce qui concerne l'inscription de la part de ces recettes qui est attribuée à la région.

Par ailleurs, nous ne prévoyons plus, en 2001, de recettes provenant des jeux et paris pour l'établissement éventuel d'un casino bruxellois, puisque l'évolution de ce dossier ne justifie pas cet investissement.

Il s'agit d'un débat que nous avons tenu à de nombreuses reprises les années précédentes. Je suis content de vous annoncer que, cette année-ci, aucun montant n'est prévu à cet effet : nous savons très bien que ce casino ne sera pas installé dans notre région avant la fin de l'année prochaine. Aucun produit fiscal ne sera, par conséquent, inscrit à notre budget. — En 1999, cette inscription s'élevait encore à 300 millions. — Cela prouve que le Gouvernement préfère employer la méthode de calcul la plus réaliste, également en ce qui concerne les recettes.

Deze regering wenst haar positieve politiek en de loyale uitvoering van het regeerakkoord ook zichtbaar te maken. « Transparantie » en « openheid » mogen dan ook geen loze begrippen zijn en worden in deze begroting vertaald via een totale zichtbaarheid en duidelijkheid van de genomen opties. De heer Cerexhe begrijpt ongetwijfeld wat ik bedoel. De in deze begroting opgenomen projecten mogen, zomin op het vlak van omschrijving als inzake juistheid van de geraamde uitgaven, enige onzekerheid of onduidelijkheid laten uitschijnen. Bij de vaststelling van de prioriteiten in de uitgaven werd dan ook rekening gehouden met de absolute voorrang voor de recurrente en onafwendbare uitgaven om de cosequent begonnen begrotingspolitiek te kunnen aanhouden.

In dezelfde optiek moet tevens het begrotingsevenwicht worden bekeken met respect voor de door de Hoge Raad voor Financiën opgelegde begrotingsnormen. Het maximaal toegelaten netto te financieren saldo van 2,3 miljard wordt in de begroting 2001 strikt gerespecteerd, terwijl de schuldgraad van 136,8 % in 1996 daalde tot 93,6 % in 2000. Dat bovendien een overschot aan ontvangsten werd gebruikt voor een bijkomende schuldafbouw voor een bedrag van 614 miljoen, bewijst dat het deze regering menens is, ook voor wat betreft de rationalisering van de middelen, zowel inzake ontvangsten en uitgaven als inzake schuld.

Dans le même contexte, je voudrais souligner que le préfinancement du budget 2001 s'élève effectivement à 3,5 milliards. Cette technique permet d'inscrire, dans le budget 2001, des montants

pour des projets qui, en raison de l'équilibre budgétaire, ne pouvaient être inscrits que dans le budget des années ultérieures. Il est, par contre, bien connu que la seule alternative permettant d'éviter l'affectation de ces revenus en 2000 est de clôturer l'année budgétaire 2000 avec un résultat supplémentaire positif plus important qu'il n'était estimé auparavant.

Les moyens supplémentaires seraient dès lors uniquement affectés à l'amortissement accéléré de la dette de la région. Compte tenu de la réduction supplémentaire de la dette — 614 millions —, inscrite séparément dans le second ajustement 2000, il ne nous paraissait pas opportun d'approfondir cette option.

We mogen bovendien niet vergeten dat de evolutie van de schuld-ratio er op dit moment goed voor staat zodat de toegepaste techniek absoluut aanvaardbaar is, hoewel deze volgens sommigen niet strookt met de geldende begrotingsprincipes.

Quels sont aujourd'hui les défis de la Région de Bruxelles-Capitale ? Quels acteurs jouent un rôle capital ? Quelle est la position de départ de l'élaboration de ce budget ?

Personne ne niera que l'emploi reste aujourd'hui une des questions prioritaires de notre région. Alors qu'en août de cette année, on ne dénombrait plus que 70.601 demandeurs d'emploi non actifs contre 83.131 en octobre 1999, le taux de chômage absolu a légèrement augmenté dans le courant de l'année 2000. Une diminution est cependant enregistrée selon les derniers chiffres qui ont été communiqués hier par le biais des médias.

La création de possibilités d'emploi pour les chômeurs bruxellois restera, pour cette année budgétaire, un des plus importants défis. Le souci de l'emploi apparaît comme un fil conducteur à travers les différents programmes de ce Gouvernement.

Inzake economische ontwikkeling blijft de steun aan ondernemingen en nieuwe initiatieven een belangrijke factor.

Loonsubsidiëring aan KMO's voor de tewerkstelling van een werkloze voor specifieke projecten zoals innoverende of exportgerichte acties of aan vzw's voor begeleidings- en omkaderingsactiviteiten voor KMO's blijft een belangrijke maatregel.

De aanmoediging van het wetenschappelijk en technologisch onderzoek valt op door de ambitieuze inhaalbeweging inzake industrieel onderzoek waar onder meer voor de financiering van het convergentieplan voor het einde van de legislatuur een bedrag wordt uitgetrokken van minstens 1 miljard.

De economische groei van de wijken krijgt nieuwe impulsen. Het gewest volgt de procedure van Doelstelling 2 inzake structuurfondsen. Dit betekent een Europese impuls van 1,7 miljard voor de periode 2000 tot 2006 met de garantie van een even belangrijke gewestelijke impuls. De inbreng gebeurt hier immers op basis van een verhouding 50/50.

En revanche, les travaux publics et le transport sont, quant à eux, essentiellement sous le signe de la mobilité. Sans mobilité, le développement économique pose problème.

La sécurité dans les transports publics et les moyens nouveaux pour le réaménagement des voiries relèvent également d'initiatives prévues en 2001.

Par ailleurs, le Gouvernement présente de nouvelles initiatives dont le financement de tarifs préférentiels à la STIB, où l'on suit la politique menée dans d'autres régions.

La revalorisation de l'offre de transport par une augmentation de l'emploi au sein de la STIB fait l'objet de notre attention.

La réalisation du plan IRIS reste ambitieuse avec la concrétisation du RER, tandis que l'on poursuit les efforts en matière de rénovation des trottoirs et de développement d'un réseau de pistes cyclables.

Les moyens nécessaires sont prévus pour la modernisation de l'infrastructure du Port de Bruxelles et pour les travaux de dragage qui se révèlent indispensables.

L'accord de coopération avec l'Etat fédéral pour la promotion de Bruxelles prévoit des investissements de plus de 3 milliards. Le groupe de travail régional chargé de cette matière propose d'investir pratiquement tous les moyens dans des quartiers sensibles.

Une attention particulière est portée à l'équipement et à la promotion globale des taxis, et principalement, à la formation et à la sélection des conducteurs, à la rénovation des enseignes lumineuses sur les véhicules et aux emplacements.

Een klassieker inzake tewerkstelling was en blijft de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling (BGDA). Deze zal een ruime informatiecampagne opzetten naar jongeren en leerkrachten met de focus op het vraagstuk van de kritieke functies op de arbeidsmarkt.

De akkoorden die deze zomer werden gesloten met de non-profit sector krijgen in 2001 hun volle uitwerking. Het nieuwe budget moet ons in staat stellen een voluntaristisch beleid te voeren voor de verbetering van de arbeidsvoorwaarden in deze sector.

Het hoeft niet herhaald dat het aandeel van de non-profit sector in het globale Brusselse tewerkstellingsvolume almaar toeneemt. De tewerkstelling in deze sector gaat hoofdzakelijk naar vele laaggeschoolde Brusselaars.

De bevordering van de werkgelegenheid via de verschillende tewerkstellingsprogramma's spitst zich voornamelijk toe op de openbare dienstverlening en is ruim georiënteerd naar steun aan de minstbedeelden. Het gewest zorgt op die wijze voor de structurele financiering van meer dan 3.600 banen in de non-profit sector.

En ce qui concerne les communes, les moyens pour les contrats de sécurité et de prévention seront en premier lieu concentrés sur les projets communaux de nature préventive.

En ce qui concerne les travaux subventionnés des communes et des contrats de quartiers, un nouveau programme triennal sera entamé. Un crédit d'un milliard est prévu, entre autres, pour les voies urbaines et les investissements relatifs à la sécurité. Un élargissement des investissements pour les contrats de quartier en cours est avancé.

Le reste de la politique du logement constitue un autre pilier de l'accord gouvernemental. Le logement social, notamment, deviendra en 2001 un des projets les plus importants puisqu'un montant supérieur à 1,6 milliard est affecté aux programmes de rénovation des logements existants.

M. Michel Lemaire. — C'est tout à fait insuffisant.

M. Guy Vanhengel, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et du Commerce extérieur. — Le programme d'investissement triennal de la Société de logement de la Région bruxelloise, la légère rénovation pour la répartition du parc existant en logements sociaux, doivent améliorer les conditions de vie de milliers de Bruxellois. La politique

du Fonds de logement des familles, axée sur les ménages, sera, entre autres, substantiellement renforcée en 2001.

En ce qui concerne l'assainissement des canaux dans le centre et l'achat de terrains vagues, des moyens considérables sont affectés à la Société de développement régional bruxelloise qui continuera à développer sa fonction en matière de logements.

La politique relative à la revalorisation des quartiers sera réorientée. Une fusion de l'axe politique rénovation urbaine et d'une partie des contrats de quartier doit fournir de nouvelles impulsions.

Par ailleurs, les projets afférents aux contrats de quartier pourront dorénavant être réalisés annuellement en raison du rythme d'engagement accéléré. Il s'agit d'un signe réjouissant. Un milliard a été prévu pour cinq nouveaux contrats. Le cadre de vie des quartiers fragilisés fera l'objet d'une injection importante issue de l'accord conclu avec le gouvernement fédéral.

De herwaardering van ons patrimonium wordt niet alleen ondersteund door een ambitieus sensibiliseringsprogramma. Zowel de particuliere als de overheidssector kunnen op steun rekenen voor de bewaring en de wederopbouw van beschermde goederen.

Wie milieubeleid zegt, zegt ook verbetering van de levenskwaliteit. Ook in 2001 wordt heel wat op stapel gezet om deze regeringsdoelstelling verder te realiseren. Het Gewestelijk Agentschap Net (GAN) en het Brussels Instituut voor Milieubeheer (BIM) moeten via aangepaste projecten de bevolking blijven stimuleren.

Inzake waterbeleid echter staat naast de klassiekers als collectoren en stormbekkens ook de bouw van het afvalwaterzuiveringsstation Zuid in de stijgers. De oprichting van een pararegionale dienst om de geldmiddelen van de heffingen op de lozing van afvalwaters voor te behouden en te beheren moet afdoende garanties bieden op een goede afloop.

Ten slotte wil ik hier ook nog wijzen op de belangrijke rol van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wanneer in de tweede helft van 2001 ons land het voorzitterschap zal waarnemen van de Europese Unie. De Brusselse Hoofdstedelijke Regering is zich terdege bewust van de verantwoordelijkheid die we dragen om dit, voor ons land, bijzonder belangrijke project tot een goed einde te brengen en van de mogelijkheden die dit voorzitterschap biedt om ons gewest internationaal op de kaart te plaatsen. Bijzondere budgetten werden dan ook vastgelegd om een en ander te ondersteunen.

Mevrouw de Voorzitter, Dames en Heren collega's, niettegenstaande het nog even wachten is vooraleer we het nieuwe jaar kunnen vieren, wil ik mijn toelichting toch besluiten met een goed voorname.

Ik heb daarstraks reeds meegedeeld dat ik het bijzonder belangrijk vind om voldoende tijd uit te trekken om een grondige bespreking van het regeerbeleid naar aanleiding van de opmaak van de begrotingen mogelijk te maken. Ik ben ervan overtuigd dat een goede wisselwerking tussen regering en parlement het beleid van ons Hoofdstedelijk Gewest ten goede komt. Hetzelfde gaat overigens op voor de besprekingen binnen de regering.

Om dit mogelijk te maken wil ik de procedure voor opmaak en bespreking van de begrotingen vanaf volgend jaar grondig wijzigen. De voorgaande jaren werden de begrotingsbesprekingen aangevat in september en op basis van voorstellen die los stonden van de beschikbare beleidsruimte. Dit leidde vaak tot lange discussies over het schrappen van uitgaven die in feite nog niet ingeschreven waren.

Vanaf volgend jaar, dus voor de opmaak van de begroting 2002, zal ik eind juni-begin juli aan de regering een nota voorleggen waarin de beleidsmarges voor het volgende begrotingsjaar worden becijferd. Op basis hiervan kan dan in juli reeds een grondige discussie plaatsvinden omtrent de invulling van de beleidsmarges op basis van de politieke prioriteiten die de regering het volgende begrotingsjaar in uitvoering wil brengen.

Zodoende zullen we zoals andere regeringen de discussies over de begrotingsmarges vóór het reces hebben gesloten. Dit debat moet leiden tot het vastleggen van de begrotingsenveloppen voor de verschillende beleidsdomeinen. Het is dan aan ieder van de bevoegde ministers en staatssecretarissen om de toegekende begrotingsmarge tussen juli en september in te vullen en vorm te geven in ontwerp-begrotingen, zonder hierbij de vastgelegde marges te overschrijden. In de loop van september kan de regering dan haar begroting afronden om vervolgens tot een grondige gedachteswisseling met de Raad over te gaan.

Ik ben er van overtuigd dat deze nieuwe werkmethode het inhoudelijke debat over het te volgen beleid ten goede zal komen. Er wordt meer tijd en ruimte geschapen voor overleg tussen kabinetten en administraties, enerzijds en tussen ministers en raadsleden, anderzijds.

Ik ben ervan overtuigd dat ik als begrotingsminister op de steun van al mijn collega's van deze assemblee kan rekenen om deze nieuwe oefening succesvol te introduceren.

Avant de quitter cette tribune, je voudrais, au nom du Gouvernement, remercier de tout cœur, les rapporteurs et les membres des commissions pour leur travail, et leurs interventions dûment appréciées.

L'expérience captivante et instructive que je vis pour la première fois, de l'autre côté de la scène, n'a fait qu'accroître mon respect pour mes collègues. Cela m'incitera à l'avenir à consacrer, si possible, davantage de temps et d'espace à ce débat pour l'exercice 2001.

Il me reste le devoir de demander, au nom du Gouvernement, la confiance de cette Assemblée pour la politique à suivre. Je l'en remercie d'avance. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — Vingt-huit orateurs sont inscrits dans ce débat.

La parole est à M. Philippe Debry que je salue particulièrement car il prend la parole pour la dernière fois dans un débat budgétaire. Notre collègue s'attelle à cette tâche chaque année depuis douze ans. Il nous quittera en janvier.

M. Philippe Debry. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, le budget constitue toujours un moment très important pour le Gouvernement et pour la région puisqu'il définit la politique pour l'année à venir.

Monsieur le Ministre, j'avais préparé certains reproches et regrets puis j'ai entendu votre exposé — inusité — quant à la procédure. Inusité ne signifie pas inapproprié; c'est la première fois en douze ans qu'un ministre des Finances fait une déclaration de politique globale et ne se borne pas au seul aspect des finances. Je pense que cela améliore la qualité des débats. J'espère que vous pourrez encore développer quelques répliques, car vous avez déjà répondu à l'avance à une série d'argumentations.

Je crois en votre sincérité lorsque vous annoncez votre volonté d'améliorer les conditions de travail du Parlement; le seul problème est que les mêmes promesses ont été faites, voilà un an, par Mme Neyts qui n'est évidemment pas là pour répondre. Force est cependant de constater que les remaniements ministériels dont le calendrier fut quelque peu intempestif — n'est-ce pas, Monsieur André — ont profondément perturbé le travail de préparation tant au niveau du Gouvernement que pour le budget.

Cela étant dit, les recettes rentrent bien et c'est tant mieux pour notre région. Mais cette situation va-t-elle durer ? Nous l'espérons bien entendu comme vous mais rien ne permet d'en être sûr, surtout quand on connaît le caractère hautement aléatoire des deux principales recettes fiscales de la région, à savoir les droits d'enregistrement et les droits de succession.

Pour les droits d'enregistrement, le Gouvernement table sur la poursuite de la croissance de ces dernières années en prévoyant 300 millions de plus pour 2001, ce qui est loin d'être assuré.

Quant aux droits de succession, si le Gouvernement n'espère pas renouveler le résultat exceptionnel de 2000, c'est-à-dire 1,7 milliard de plus par rapport aux prévisions, vous comptez néanmoins sur un supplément de recettes d'un milliard par rapport à 1999, un chiffre relativement optimiste surtout — et nous en avons discuté en commission — que nous ne disposons ni l'un ni l'autre d'éléments nous permettant de connaître la structure de ces recettes : — s'agit-il d'un grand nombre de successions moyennes ou, comme ce fut le cas il y a quelques années, d'une ou de quelques très grosses successions, — ce qui pourrait bien entendu amener ces recettes à chuter de façon spectaculaire l'année prochaine.

Dès lors, Monsieur le Ministre, j'ai sans doute été très critique autrefois quant à l'estimation — voire la surestimation des recettes — mais je serai aujourd'hui beaucoup plus modéré et vous qualifierai d'optimiste en ce qui concerne les deux principales recettes fiscales, — étant donné leur caractère linéaire — les droits de succession et d'enregistrement. En effet, il y a selon moi une marge de risques que vous assumez.

Quant au second aspect relatif aux Voies et Moyens dont nous avons discuté lors de l'ajustement, je ne puis passer sous silence la technique de la « turbine » qui consiste à préfinancer en 2000 des dépenses prévues en 2001. Vous avez vous-même cité le chiffre de 3,5 milliards. Faut-il rappeler que ce mécanisme avait déjà été utilisé l'an dernier pour un montant que j'estime à 2,2 milliards ?

Rappelons d'abord que cette technique budgétaire est contraire à l'esprit et à la lettre de la loi sur la comptabilité de l'Etat, en ce sens qu'elle contrevient au principe d'annalité budgétaire, comme l'a d'ailleurs dénoncé la Cour des Comptes.

A première vue, on pourrait trouver qu'il est de bonne gestion de payer anticipativement des dépenses mais il faut se rendre compte du danger de cette technique.

En effet, en payant en 2000 des dépenses de 2001, le Gouvernement se libère ainsi des moyens nouveaux et exceptionnels en 2001 qui risquent de ne pas se représenter en 2002, surtout si l'on prend en compte l'estimation optimiste des recettes évoquées ci-dessus.

Une bonne gestion voudrait donc qu'on se limite à utiliser cette « manne » pour des dépenses exceptionnelles et non récurrentes. Malheureusement, ce n'est pas le cas : Monsieur le Ministre, vous avez été incapable en commission — comme aujourd'hui d'ailleurs — d'identifier des recettes non récurrentes supplémen-

taires. Cela veut dire que l'on ne prévoit pas d'augmentation de recettes d'investissements et que l'on va financer des dépenses normales, des dépenses de fonctionnement, des dépenses récurrentes.

Par conséquent, on peut s'attendre à des lendemains difficiles si les recettes sont égales ou inférieures aux prévisions, c'est-à-dire que lorsque vous vous attaquez à l'élaboration du budget 2002, vous devrez commencer par trouver 3,5 milliards d'économies. Du strict point de vue financier, il ne s'agit donc pas d'un budget durable.

L'autre point que je voudrais évoquer au niveau des grands équilibres du budget global des Voies et Moyens touche au financement de notre région et au mystère de la Sainte-Thérèse.

Bruxelles a raté le grand rendez-vous de la Sainte-Thérèse. Des interpellations et un débat à ce sujet ont déjà eu lieu, je n'y reviendrai donc pas longuement.

Notre Gouvernement était absent du débat sur l'autonomie fiscale et sur le financement des régions. Je n'en parlerai plus. Je crois que nous avons déjà fait ce constat.

Le plus dramatique est que ce débat était programmé de longue date et que Bruxelles ne s'y était pas préparée. Le miracle de la Sainte-Thérèse ne pouvait avoir lieu.

Certes, certains s'étaient essayés depuis longtemps à ce que je nommerai des exercices de musculation. Je me rappelle les déclarations de M. Picqué, de M. De Decker et de M. Hasquin. Même M. Grijp, à la veille des élections de 1999, a sorti une étude qui chiffrait les besoins de Bruxelles à 18 milliards.

C'est finalement en juin 1999, notamment suite à la pression des écologistes et semble-t-il aussi de Monsieur le Ministre-Président, d'après ce qu'il nous a déclaré, que les coûts liés à la situation spécifique de Bruxelles ont été, pour la première fois depuis 1989, mieux pris en compte par l'Etat fédéral. C'était bien, mais cela reste insuffisant.

Nous avons tenté de relancer le débat au sein de notre Parlement, notamment via une interpellation et la demande de créer une commission chargée d'établir le cahier des charges des revendications bruxelloises.

Mais le Gouvernement ne s'est jamais saisi de la question. Si notre région avait quelques vagues revendications, elle n'avait, ni stratégie, ni objectifs chiffrés. Il est symptomatique que c'est au lendemain de sa défenestration que M. Simonet est sorti du bois pour la première fois sur le sujet.

Mais maintenant, l'accord est là et l'enjeu est de participer à la traduction de ses accords en termes de loi, ce qui devrait se dérouler dans les prochains jours et les prochaines semaines.

Mais là encore, le Gouvernement ne nous semble pas prêt ni armé pour participer à ces discussions pour le moins importantes pour l'avenir de notre région. Quand on apprend que le Ministre-Président souhaite financer une étude de 6 millions pour connaître les répercussions de l'accord de la Sainte-Thérèse sur notre région, nous nous demandons s'il est au courant des études en cours et du calendrier des négociations.

Monsieur le Ministre-Président, qu'en est-il de cette étude? Le marché est-il déjà passé? Quel est le cahier des charges de cette étude? Quels sont les délais de sa réalisation?

Les négociations qui s'annoncent sont complexes et il est important de bien s'y préparer. A ce stade-ci, il est en effet impossible

de savoir si les retombées pour Bruxelles seront positives ou négatives.

Tout dépendra, en effet, des modalités qui seront décidées au cours des futures négociations. Le principe de la neutralité pour le niveau fédéral est clairement inscrit dans l'accord. Partant de là, la neutralité pour les régions, si elle est envisageable pour l'année zéro, pour la première année, n'aurait aucun sens pour les années suivantes, sinon les effets de l'autonomie fiscale seraient automatiquement annulés.

Tout dépendra donc du montant qui sera défalqué de la dotation IPP de chaque région. S'agira-t-il du montant indexé de la recette des impôts régionalisés, fixée pour la première année?

Ou bien ce montant sera-t-il réévalué en prenant le taux de croissance moyen des impôts régionalisés? D'autres hypothèses sont possibles.

En fait, c'est la différence entre l'évolution de ce montant et l'évolution des recettes des impôts régionalisés qui déterminera si Bruxelles va y gagner ou y perdre. Certes, l'évolution récente des recettes de ces impôts peut nous laisser espérer une évolution de nos recettes positive. Mais aujourd'hui rien n'est joué: il faudra être fort et bien préparé.

Je voudrais encore intervenir sur deux chapitres au niveau du budget des dépenses: celui du logement et celui de la division 22, l'image nationale et internationale de Bruxelles.

L'année passée, en matière de logement, j'avais octroyé un satisfecit global accompagné de deux remarques importantes, c'est-à-dire la non-croissance du budget et de celui des AIS. Aujourd'hui, je dois constater que de ces deux critiques il ne m'en reste plus qu'une puisqu'en effet, nous devons constater une augmentation significative des moyens de la division 15. Malheureusement il reste une déception dans ce chapitre, à savoir la stagnation des moyens attribués aux AIS.

Ce secteur est en effet le seul capable d'offrir une solution à la carence de l'offre de logements sociaux. Il devrait donc devenir le troisième pilier de la politique du logement, entre le secteur privé et le secteur du logement social. L'accord de majorité prévoit qu'il doit être « développé ».

L'inscription de 40 millions en 2001 (comme en 2000) ne permettra pas un réel développement des AIS, tant quantitativement que qualitativement. C'est ainsi que le subventionnement du loyer est une nécessité si l'on veut atteindre l'objectif social des AIS et qu'on ne pourra le mettre en œuvre avec seulement 40 millions.

Certes, le secrétaire d'Etat a annoncé une réforme de l'ordonnance et une augmentation des moyens accordés aux AIS. Nous ne comprenons pas pourquoi ces nouveaux moyens ne sont pas déjà présents dans le budget 2001.

J'en viens aux dépenses de la division 22 et à ses fameuses dépenses visant à améliorer l'image nationale et internationale de Bruxelles. Il faut rappeler que l'on est, de 1999 à 2000, passé de 71 à 190 millions, soit une augmentation de 167 %.

Assez habilement, M. Simonet avait justifié cette augmentation dans les fiches justificatives comme suit: « l'augmentation se justifie par l'intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans de nombreuses initiatives prises à l'occasion de Bruxelles 2000 ».

Prudent, il n'avait pas osé pousser le raisonnement jusqu'au bout en annonçant le retour à la normale en 2001. L'année passée,

Mme Mouzon avait déclaré que le mieux que nous puissions faire serait de supprimer ces articles qui permettent aux ministres de financer tout et n'importe quoi et de soigner autant leur image de marque que celle de Bruxelles.

Chez Ecolo, on parle d'écodéveloppement, mais dans cette division, il s'agit plutôt d'égo-développement.

Nous n'avons pas du tout été convaincus par les tentatives de justifications culpabilisatrices du Ministre-Président en commission, nous demandant : faut-il arrêter de subsidier telle ou telle activité ? La question est mal posée.

La question est de savoir quels sont les critères de l'octroi d'aides. Le seul que j'ai entendu de la part du Ministre-Président est « faire parler de soi à l'étranger, donner une image sympathique de Bruxelles et, si possible, montrer des images de Bruxelles sur les chaînes de télévision étrangères.

Je trouve cela d'une extrême pauvreté, excessivement basé sur un effet « vitrine » dont les Bruxellois n'ont que faire. A force de vouloir donner de Bruxelles une image de ville internationale et de capitale européenne, ne vous étonnez pas que certains veuillent en faire un district européen ...

Les vraies questions à se poser sont de savoir quelle image les Bruxellois ont envie de donner de leur ville. Quels acteurs sont-ils prêts à s'investir dans ce projet ? Ensuite, il faut se demander quels sont les projets qui ont réellement besoin de subsides pour exister ou se maintenir. Est-il par exemple nécessaire de donner plusieurs millions pour l'organisation d'événements dont le caractère commercial dépasse de loin tout caractère culturel ou sportif ?

En un mot, nous refusons de favoriser cet effet « vitrine » qui privilégie le paraître et la représentation plutôt que les qualités intrinsèques de la vie urbaine.

Enfin, comment justifier un tel découpage des crédits en fonction des différents ministres, alors que la division est intitulée « initiatives communes du Gouvernement » ? Si ces initiatives étaient tellement communes, un seul article budgétaire suffirait !

Monsieur le Ministre, chers Collègues, je conclurai mon intervention par trois points. Tout d'abord, ce budget est relativement imprudent et certainement non durable pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure : une estimation plus qu'optimiste des recettes et surtout le risque que fait courir à notre région le préfinancement de 3,5 milliards de dépenses de 2001 et les conséquences qui pourraient découler de la suppression de recettes exceptionnelles l'année prochaine.

Deuxième remarque : nous sommes inquiets du manque de préparation de notre région et de notre Gouvernement à la veille du grand débat institutionnel qui va modifier la loi de financement.

Troisième remarque — certains de mes collègues en parleront et seront plus explicites sur le sujet — nous constatons que si dans certains secteurs, notamment en matière de logement, des avancées positives ont lieu, des contradictions significatives demeurent entre la déclaration de la majorité et ce budget. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et PSC.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, les travaux budgétaires ont été un peu bousculés à la suite des changements ministériels intervenus. Les

documents ont été déposés plus tard que d'habitude. Toutefois, je me réjouis que le budget ait malgré tout été déposé et que nous soyons à même aujourd'hui de le voter. Nous aurions pu craindre de ne pouvoir nous prononcer qu'au début de l'année prochaine et de vivre sous le régime des crédits provisoires. Cela permet bien sûr à la région de fonctionner mais c'est tout de même un frein à toute une série d'initiatives et d'impulsions nouvelles.

Comme nous l'avons déjà dit, il y a une quinzaine de jours, lors de l'examen du deuxième ajustement du Budget 2000, les circonstances atténuantes dont a bénéficié le Gouvernement cette année-ci ne se reproduiront plus l'année prochaine. Tout doit donc être fait pour que les documents nous soient remis à temps. Au-delà des clivages majorité-opposition, c'est d'ailleurs la volonté de l'Assemblée. Lors de la dernière commission du Règlement, on a voté une proposition qui doit encore être soumise à l'assemblée plénière. Elle vise à imposer au Gouvernement de déposer les documents cinq jours ouvrables avant les débats en commission.

Comme l'a rappelé M. Vandebossche dans son rapport liminaire, le budget qui nous est proposé est conforme aux normes du Conseil supérieur des Finances. Nous respectons ainsi l'accord de coopération 2000-2002 entre les entités fédérées et le gouvernement fédéral à propos des objectifs budgétaires. Dans son dernier rapport annuel, le Conseil supérieur des Finances donne un satisfecit en ce qui concerne la gestion des finances régionales bruxelloises. Ce rapport annuel vient d'être publié dans le Bulletin de documentation du ministère des Finances. Il indique notamment ceci : « Depuis 1994, le déficit a été systématiquement réduit. Sur l'ensemble de la période 1989-1999, le taux de croissance moyen des dépenses a dépassé celui des recettes, mais dans la deuxième moitié de ladite période, la situation s'est inversée et l'on enregistre, pour la période 1995-1999, un écart positif notable entre la croissance réelle moyenne des recettes et celle des dépenses. ».

Un peu plus loin, le Conseil supérieur des Finances souligne que ce fait permet à notre région de respecter les engagements qu'elle a souscrits dans le cadre de l'accord de coopération que j'ai cité il y a quelques instants quant à une optimisation de la gestion des trésoreries en vue de la réduction du taux d'endettement de l'ensemble des pouvoirs publics.

Ce point est important à la fois pour que notre pays respecte ses engagements internationaux — je parle notamment des engagements pris dans le cadre du Traité d'Amsterdam — mais aussi pour d'autres raisons.

Hier, nous avons eu un débat sur le concept, condamné par tous, lancé par le Ministre-Président du Gouvernement flamand, relatif à un changement de statut de notre région, sa transformation en Bruxelles D.C. En effet, de temps à autre certains esprits du Nord, voire parfois du Sud, imagineraient bien que notre région ne soit plus gérée par les Bruxellois mais par d'autres. La meilleure manière d'éviter ce scénario, de garantir notre autonomie de gestion, c'est d'avoir des finances publiques saines. Dans le cas contraire, on courrait le risque de voir ceux qui renfloueraient notre caisse se substituer à nous pour gérer nos affaires.

Par ailleurs, le fait de respecter les normes du Conseil supérieur des Finances, d'être prudents dans la gestion financière de notre Région, comme nous le faisons depuis quelques années, est la meilleure façon de dégager des marges qui nous permettront, à terme, de procéder à certains allègements sur certains impôts et de suivre à cet égard la politique déjà menée par le Gouvernement fédéral.

La gestion de notre région se doit d'être prudente. Lorsqu'on analyse les recettes de l'année 2000 et si l'on fait abstraction de l'augmentation en matière de droits d'enregistrement, de droits de succession, de la mainmorte, trois sources de recettes très volatiles selon l'année, mais qui peuvent parfois être liées à l'une ou l'autre succession exceptionnelle, l'augmentation des recettes n'atteint que 1,2 %, soit un très faible taux de croissance.

A cet égard, je partage l'analyse de M. Debry. Nous devons effectivement y être attentifs. Sous la législature précédente, l'étude menée à l'initiative de M. Grijp montrait que les charges de Bruxelles en tant que capitale nationale et internationale, sont évaluées à environ 18 milliards de francs. Dès lors, la révision de l'accord de coopération et le passage progressif du montant de 2 à 4 milliards de francs constituent, certes, un premier pas pour nous permettre de mieux faire face à ce type de dépenses, mais un pas insuffisant.

Nombre d'idées ont été mises sur la table. Certaines d'entre elles pourront être concrétisées. Nécessiteront-elles ou non une modification de la loi de financement ? Parfois, d'autres pistes sont plus faciles, comme la création d'un fonds fédéral des infrastructures, qui pourrait permettre la prise en charge des dépenses d'infrastructures auxquelles une région telle que la nôtre, de par ses fonctions de capitale nationale et internationale, est confrontée.

Cela étant, nous devons également nous réjouir au niveau du budget qui nous est présenté. Il présente un certain nombre d'accents et contient un certain nombre de propositions extrêmement positives. Montaigne disait dans ses « Essais » : « Nous sommes nés pour agir ». Le rôle d'un gouvernement est également d'agir. J'ai relevé plusieurs points dans les propositions budgétaires indiquant cette volonté d'action du Gouvernement, ce qui réjouit le groupe PRL-FDF.

De l'examen de l'ensemble des budgets prévus pour l'année 2001, en matière de recherche scientifique, économique et non économique, il apparaît que l'augmentation des crédits y consacrés progresse sensiblement car entre le budget 1999 et le budget 2001, on constate pratiquement un doublement des crédits de paiement, qui dépassent 800 millions et pratiquement aussi un doublement des crédits d'engagement entre les années 2000 et 2001, ces crédits dépassant le montant de 1,1 milliard pour la seule année 2001.

On ne peut que se réjouir de la volonté du Ministre-Président qui, à l'occasion de la présidence de l'Union européenne, souhaite positionner la Région de Bruxelles-Capitale comme véritable carrefour européen dans les secteurs de la recherche scientifique et des technologies de pointe, secteurs essentiels à l'essor socio-économique à moyen et long termes.

Pour ce faire, différents instruments ont été créés, dont les principaux sont les programmes-cadres intitulés « *Research in Brussels* » et « *Prospective Research in Brussels* ».

Autre domaine : les contrats de quartier. Jusqu'à présent, l'engagement était prévu à raison d'un milliard tous les deux ans. A partir de 2001, on prévoit l'engagement d'un milliard par an. Néanmoins, je voudrais faire l'observation suivante. Tout en sachant qu'un contrat de quartier porte sur quatre ans, nous observons jusqu'à présent beaucoup d'engagements mais peu de réalisations en proportion.

Il serait donc intéressant qu'à un moment donné, nous puissions être informés de l'avancement des travaux et des différents projets réalisés dans le cadre de ces contrats de quartier.

Au niveau des communes, en ce qui concerne la politique sécuritaire, on ne peut que se réjouir du doublement des crédits consacrés à l'éclairage public et à « Télé-Police ». En ce qui concerne ce dernier système, c'est d'ailleurs l'ensemble des communes bruxelloises qui bénéficieront de ce type d'interventions.

A cet égard, une autre préoccupation que je tenais à relater à cette tribune est que si un certain nombre d'actions spécifiques doivent être faites en faveur de certaines communes particulièrement défavorisées, il faut aussi se rendre compte que des programmes doivent être prévus dans toutes les communes bruxelloises qui ont des quartiers en difficulté.

Par ailleurs, au sein de la dotation générale des communes (environ 8 milliards), la part attribuée au fonds spécial d'aide sociale passe de 5 % à 5,5 %, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 40 millions de francs. Et je crois utile d'attirer l'attention sur les difficultés financières croissantes encourues par les communes en raison de la paupérisation de la population bruxelloise. Les statistiques qui nous ont été fournies à cet égard par le ministre du Budget sont suffisamment éloquents. En termes de revenu moyen, il y a une nette différence, depuis 1997, entre la Région bruxelloise et la moyenne nationale en ce qui concerne le produit de l'impôt des personnes physiques par habitant. Mais les moyennes sont encore parfois trompeuses, justement parce que ce sont des moyennes. Lorsque l'on réfléchit en termes de revenu médian, c'est-à-dire en retirant les 2 % ou 3 % de revenus les plus élevés et de revenus les plus faibles, on se rend compte que la moyenne de l'ensemble de la population bruxelloise connaît un revenu en baisse. Il y a donc effectivement un phénomène de paupérisation qui s'installe dans notre région, que nous devons combattre, qui a évidemment un impact sur nos rentrées financières.

Je tiens aussi à souligner que cette paupérisation entraîne une augmentation des charges qui incombent aux communes, charges principalement décidées par le pouvoir fédéral. Je ne citerai qu'un exemple tout à fait d'actualité : la réforme des polices. Le Ministre-Président a d'ailleurs déjà attiré l'attention sur le fait que les communes devaient s'attendre à des charges complémentaires suite à cette réforme.

Autres exemples : les conventions sociales, les politiques sociales pour les personnes en attente de nationalisation, les minimex. Ce sont là des initiatives souvent très généreuses et très positives. L'ennui c'est que, bien souvent, ceux qui les décident ne sont pas ceux qui en supportent le coût financier.

Ce problème est commun à toutes les grandes villes. Mais les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne bénéficient pas de mécanismes de compensation avec des communes non urbaines.

Compensations qui se réalisent, par exemple, en Région wallonne ou en Région flamande au travers de leurs fonds des communes respectifs.

Beaucoup d'autres choses pourraient être dites sur l'action positive menée par notre Gouvernement et les impulsions nouvelles qu'il donne. Je pense notamment aux primes pour le ravalement de façades et les primes à la rénovation. Afin de freiner l'exode urbain, une amélioration de la qualité de vie urbaine s'impose. Dans ce contexte, les primes à la rénovation et au ravalement des façades, dont le périmètre et les maxima ont été augmentés en 2001, ne peuvent effectivement qu'être encouragés.

Je vois que le ministre du Budget est attentif. Je voudrais donc aussi rappeler une remarque qui a déjà été faite par le Conseil

supérieur des Finances et qui concerne le pacte de stabilité pluriannuel. En effet, l'accord de coopération du 24 novembre 1999 prévoit un programme de stabilité pluriannuelle interne évolutif, dont la durée ne soit pas inférieure à celle du programme de stabilité de la Belgique. Nous avons déjà l'ébauche d'un tel programme pluriannuel par les projections pluriannuelles indicatives qui nous sont fournies par le ministre du Budget dans le cadre de son exposé général. Ainsi que le relève le Conseil supérieur des Finances, à condition d'être actualisée, une telle projection pluriannuelle peut servir ultérieurement de base à un programme de stabilité. Il sera donc utile de pouvoir sortir ce programme de stabilité. C'est une suggestion que je fais pour la préparation du budget 2002.

Madame la Présidente, j'en termine. Il faut bien dire que nous constatons selon les chiffres donnés qu'en l'an 2001, les dépenses seront inférieures aux recettes. Voilà qui montre l'orthodoxie budgétaire du Gouvernement.

Cela ne l'empêche pas — j'ai cité quelques exemples — d'avoir une politique audacieuse qui réalise pas à pas le contenu de la déclaration gouvernementale. Je crois aussi que l'action d'un gouvernement se traduit non seulement en termes de budget mais aussi en termes de projets, d'initiatives, notamment en matière de simplification administrative, de gestion plus efficace et efficace du personnel. A cet égard, beaucoup de remarques ont été émises en commission sur la division 10; un tableau nous a été fourni nous indiquant la répartition du personnel.

Cela étant, je voudrais encourager le gouvernement à ne pas oublier l'étude réalisée sous la législature précédente : l'audit de l'administration régionale. Les conclusions de cet audit doivent être tirées et mises en œuvre pour rendre notre administration plus performante afin qu'elle soit un outil efficace qui permette au gouvernement d'exécuter sa politique. C'est l'un de ses sujets de préoccupation. Je veux l'encourager à ne pas relâcher ses efforts en la matière et à ne pas oublier les conclusions de l'audit de notre administration régionale. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il est peu agréable de prendre la parole devant un hémicycle quasiment vide. Je ne pense pas que cela soit le fait de mon intervention puisque, M. Cools, quand vous avez parlé, un seul membre de votre groupe, sur les 28, était présent pour vous écouter. Voilà qui démontre l'intérêt de la majorité pour ce débat.

M. Michel Lemaire. — Monsieur Cerexhe, il faut savoir que le troupeau libéral est décimé puisqu'une partie s'est rendue au Sénégal.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur Cools, je suppose que vous partagez mon désappointement : parler dans le vide n'est pas très agréable.

Monsieur le Ministre, je suppose que votre attention n'en sera que redoublée.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre du Budget, nous sommes aujourd'hui amenés à voter le premier budget du gouvernement de Donnea.

Avant toute chose, comme bien d'autres l'ont fait avant moi — et j'ai eu l'occasion de le dire il y a une quinzaine de jours lors du

débat concernant l'ajustement — je regrette la manière dont le Parlement est traité. J'ai pris note de vos bonnes résolutions. Mme Neyts nous avait fait les mêmes. J'espère qu'enfin, Monsieur le Ministre, elles seront respectées.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons véritablement de l'accord intervenu en commission du Règlement pour que soit modifié en janvier le règlement de notre assemblée afin d'imposer, entre le dépôt des budgets par votre Gouvernement et leur examen en commission, un délai de cinq jours ouvrables qui permettront aux parlementaires d'effectuer correctement leur travail.

Cela dit, Monsieur Vanhengel, je ne vous étonnerai pas en vous disant que votre budget 2001 ne trouve pas grâce aux yeux de notre groupe. Les parlementaires du groupe PSC interviendront plus avant dans le débat pour éclairer d'une lumière particulière les moyens consacrés de manière plus spécifique aux différentes divisions. Pour ma part, je me limiterai à un commentaire général sur le budget que vous présentez.

J'évoquerai tout d'abord les recettes.

Les recettes présentées dans le budget 2001 sont estimées de manière moins exagérément optimistes que lors de l'exercice précédent. Je vous l'avais d'ailleurs dit en commission. Il faut donc vous reconnaître, Monsieur le Ministre, une approche moins fantaisiste du volet Voies et Moyens que celle adoptée lors de l'exercice précédent par Mme Neyts. Vous vous souviendrez qu'elle nous parlait à l'époque d'une sorte de pourcentage politique que nous n'avons toujours pas vu venir. L'histoire nous a donné raison.

Certains nettoyages ont donc été opérés. Il n'y a pas de surévaluation de la dotation à l'IPP — c'est un bon point pour vous ! — et disparition des recettes éventuelles générées par un futur casino en Région bruxelloise — il est vrai que nous ne verrons certainement pas de casino au cours de l'exercice 2001 —, c'est donc une bonne chose et nous sommes d'accord sur cette évolution.

Ce budget des Voies et Moyens pour 2001, pour rigoureux qu'il soit, n'en présente pas moins des recettes calculées au cordeau, et on a pu le constater en commission; citons le rattrapage des impayés aujourd'hui globalement encaissés, sans possibilité d'y recourir à nouveau. C'est vrai pour la taxe régionale autonome dont le produit a atteint un rythme de croisière qui doit tourner autour des 3 milliards et qui a rapporté en 2000, la somme totale de 3,6 milliards.

A ce propos, je vous demanderai ce que vous allez faire en matière d'exonération pour les bénéficiaires des revenus garantis aux personnes âgées. Ce point avait été abordé par Mme Huytebroeck en son temps. En effet, ces derniers ne bénéficient plus de l'exonération vu l'augmentation dont ils ont bénéficié au niveau fédéral. Vous nous aviez dit que vous alliez tenter de régulariser la situation.

M. Guy Vanhengel, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et du Commerce extérieur. — Je puis vous informer que le Gouvernement a adopté cette semaine le projet d'ordonnance visant à opérer la rectification. Il est envoyé au Conseil d'Etat pour avis en urgence afin que le projet puisse être déposé au Parlement au cours des premières semaines du mois de janvier. Dès le projet d'ordonnance voté, le problème sera résolu. L'opération porte sur 11.000 contribuables.

M. Benoît Cerexhe. — Ce que je dis vaut pour la taxe régionale autonome où le retard a été comblé. Et par ailleurs, la Région

bruxelloise ne pourra plus compter sur les recettes perçues pour des exercices antérieurs et comptabilisées dans les écritures 2000. Nous l'avions dénoncé. Ce fut le cas pour un montant de près de 2 milliards en matière de taxe régionale autonome, de fiscalité d'agglomération et de mainmorte.

Je tiens aussi à souligner que la part des recettes fiscales régionales dans le budget global des recettes est chaque année plus importante, de budget en budget. On l'a vu au travers des tableaux. Monsieur le Ministre, je vous ai entendu plaider pour une réduction de la pression fiscale en Région bruxelloise. Mais cela fait six ans que les libéraux sont au pouvoir en Région bruxelloise.

De heer Guy Vanhengel, Minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Wat de VLD betreft, pas één jaar !

M. Benoît Cerexhe. — C'est vrai mais la famille francophone libérale est quand même grandement majoritaire. Malheureusement, en ce domaine, nous n'avons rien vu venir si ce n'est la suppression de la « taxe pigeon ». Voilà la réduction de la fiscalité opérée par la famille libérale !

Le Ministre-Président a évoqué hier une prochaine réduction des impôts régionaux. On s'en réjouit sincèrement. Au-delà des promesses, nous, nous attendons des actes ! Et j'observe dans le même temps que vous avez un besoin de plus en plus pressant de recettes fiscales régionales pour boucler votre budget.

C'est une réalité, qui est à mettre en parallèle avec la diminution de la part relative de la dotation IPP, consécutive à une paupérisation accrue de notre région. Elle est aussi à mettre en parallèle avec le manque de moyens dont vous disposez pour financer sur une base annuelle, les politiques que vous prétendez mener et le nécessaire recours — pour plus de 3,5 milliards de francs — aux pré-budgétisations.

Je reviendrai, dans cette intervention, sur l'effet « turbine » que vous nous revendez cette année, mais je vous ferai observer qu'entre le budget 1997 et le nouveau budget 2000, la part des recettes fiscales régionales et para-régionales est ainsi passée de 30,3 % à 33,1 %. De même, les recettes fiscales régionales et para-régionales inscrites à l'initial du budget 2001 sont supérieures de près de 2 milliards à celles inscrites à l'initial du budget 2000. Entre les dires d'hier et la réalité des chiffres d'aujourd'hui, il y a plus qu'une marge. Un gouffre !

Je rejoins M. Debry au sujet des recettes complémentaires éventuelles découlant des accords de la Sainte-Perlette, lesquels pourraient bénéficier à notre région pour un montant de 6 milliards. Je regrette que M. Debry ne soit pas parmi nous pour le moment, car nous comptons sur lui et sur ses collègues du Gouvernement fédéral pour appuyer cette démarche de M. de Donnea, de façon à ce que la Région puisse obtenir ces 6 milliards et sortir ainsi gagnante de ces accords, auxquels elle n'a pas participé.

Nous avons là une chance de refinancement de Bruxelles. Je compte donc sur l'ensemble des forces politiques qui sont représentées au Gouvernement fédéral pour aboutir à un effet positif pour notre région.

J'en arrive à l'effet turbine. Mon groupe avait déjà dénoncé, lors de l'élaboration du budget 2000, le recours aux pré-budgétisations. Le Gouvernement régional a visiblement décidé d'institutionnaliser un système qui, non seulement, contrevient aux règles sur la comptabilité de l'Etat — en enfreignant le principe

de l'annalité budgétaire — mais, qui plus est, et nous restons fidèles à l'analyse faite à l'occasion du budget 2000, fait courir de sérieux risques aux finances régionales bruxelloises. Le Gouvernement régional bruxellois a qualifié ce mécanisme d'« effet turbine ». C'est, pour nous, l'assurance d'un « effet turbulence ».

Lors de l'élaboration du budget 2000, les prébudgétisations — inscrites au budget 1999 — s'élevaient à deux milliards de francs. Pour ce budget 2001, les pré-budgétisations — inscrites au budget 2000 — s'élèvent à 3,522 milliards de francs. Le réel niveau de dépenses du Gouvernement bruxellois pour 2001 est donc bien supérieur aux 69,68 milliards de francs annoncés.

Il faut y ajouter les 3,5 milliards prébudgétés.

L'effet « turbine » permet donc, dans un premier temps, de ne pas devoir faire face à la réalité budgétaire et d'éviter ainsi des coupes sombres dans divers crédits et divisions. Il permet aussi de présenter des budgets volontaristes, puisque les autorités se permettent d'annoncer des dépenses, sur une base annuelle, plus importantes que leurs moyens réels.

L'explosion de conférences de presse ces derniers jours — M. Eric Tomas en a ainsi tenu trois en deux semaines —, vantant les nouvelles ambitions de différents ministres, vient confirmer cette analyse. L'effet « turbine » ou « turbo » sert surtout à alimenter l'« effet ventilateur » : beaucoup de bruit, beaucoup de vent ... mais un déficit forcé de réalisations.

Car c'est bien là, à nos yeux, tout le problème de l'effet « turbine ». Le mouvement, après avoir été amorcé, doit, pour ne pas détruire toute la mécanique, être entretenu d'année en année. J'ignore ce que vous prévoyez pour l'année prochaine, mais si l'on suit la courbe amorcée — 2 milliards, 3,5 milliards — on aura 5 milliards de prébudgétisation en fin d'exercice.

Cela signifie que, sauf circonstances exceptionnelles en termes de recettes d'ici novembre 2001, le gouvernement régional se trouvera devant l'alternative suivante :

— soit faire 3,5 milliards d'économies dans le budget 2002,

— soit prébudgéter à nouveau au budget 2001 des dépenses 2002, avec pour corollaire, l'obligation, durant l'année qui vient, de ne pas mener à terme les politiques annoncées.

Vous avez dit en commission, Monsieur le Ministre, que ces 3,5 milliards de francs ne représentaient pas grand-chose dans un budget de 70 milliards. C'est vrai, mais c'est une présentation fallacieuse des choses. En effet, la conséquence la plus vicieuse du mécanisme « turbine » est qu'il force les autorités à économiser, non pas sur les dépenses de fonctionnement et de personnel — par définition, incompressibles —, mais bel et bien sur les quelques % de « marge » permettant la mise en œuvre de politiques novatrices et le financement d'investissements nouveaux.

En réalité, c'est 3,5 milliards non pas sur 70 milliards mais sur un montant nettement moins important puisque vous ne pouvez tenir compte des dépenses fixes, lesquelles ne vous permettent pas de mener des politiques novatrices.

J'en veux pour preuve ce qui s'est passé en 2000 : l'exécution du budget 2000, confirmée par le second ajustement budgétaire, permet en effet d'illustrer cette technique. Ainsi, de nombreux crédits ne furent que partiellement exécutés, voire totalement inexécutés.

Le 6 décembre, par exemple, M. Chabert affirmait que 95 milliards seraient affectés à la politique de la mobilité. M.

Grimberghs interviendra plus longuement sur le sujet en cours de débat. Cependant, à la lecture du budget, on observe que le volet « Investissement » de la STIB n'a pu être concrétisé qu'à concurrence de 70 % : voilà 500 millions que l'on aurait pu consacrer à l'amélioration du transport urbain en Région bruxelloise !

Quand il s'agit de faire face aux revendications des travailleurs de la STIB, M. Chabert est aux abonnés absents et il considère le débat comme prématuré, ce qui est inacceptable.

Il en va de même pour les crédits de toutes natures en vue de soutenir l'activité commerciale. Entre les objectifs politiques et le second ajustement budgétaire, la différence est de 50 % revue à la baisse.

Le poste « Actions favorisant la société de la connaissance », pour lequel 20 millions avaient été prévus au début de l'année 2000, n'a fait l'objet d'aucune dépense. Mme de Groote expliquera tout à l'heure que c'est exactement le même topo en ce qui concerne la recherche scientifique. Les exemples foisonnent. Je l'ai dit lors du débat sur l'ajustement budgétaire : la non-réalisation de crédits est une mauvaise chose pour notre région. A cet égard, Monsieur le Ministre, je ne partage pas du tout le point de vue que vous avez défendu il y a quinze jours. Tout d'abord, cela prive les Bruxellois de moyens pour des politiques nouvelles — j'insiste sur le terme « nouvelles » — dont la Région bruxelloise a cruellement besoin. Ensuite, cela déforce la Région bruxelloise dans sa demande répétée auprès d'autres entités de bénéficier de moyens supplémentaires.

J'ai aussi, Monsieur le Ministre, des critiques à formuler sur le regroupement que vous opérez en termes de dépenses de personnel et de fonctionnement des diverses administrations. Vous avancez des raisons de facilité pour justifier le recours à cette méthode. Nous pensons, au contraire, que le regroupement de tous les crédits de fonctionnement et de frais de personnel des différentes administrations favorise surtout l'opacité et le défaut de transparence. Par ailleurs, le procédé contrevient une nouvelle fois aux règles sur la comptabilité de l'État — mais il semble que le respect de la loi ne vous importe guère — qui prévoit explicitement que les dépenses doivent être regroupées par programme d'activités.

Monsieur le Ministre, j'épinglerai pour conclure deux points tout à fait remarquables de votre budget 2001. Le premier concerne l'augmentation constante des frais de cabinet, en dépit des promesses et des intentions affichées sur le dégraissage des cabinets. Le deuxième est la bombe à effet de retard qui se cache dans la division 10, à savoir la dissociation du crédit servant à refinancer la Communauté française via la Cocof.

Tout d'abord, l'augmentation des frais de cabinet. De 1997 à 2001, le budget global des frais de fonctionnement des cabinets à Bruxelles — région, commissions communautaires et détachements de l'administration vers les cabinets — est passé de 552,8 millions à 949,4 millions. Rien qu'entre le budget 2000 et le budget 2001, l'augmentation s'élève à 140 millions, soit plus 16 %, bien au-delà de l'indexation normale. Dans ce domaine, vous ne réalisez vraiment aucune économie. Je dénoncerai aussi la technique visant à détacher du personnel de l'administration vers les cabinets, qui connaît un succès grandissant puisqu'elle concerne un montant de 200 millions, contre 80 millions l'année dernière.

Quant à la bombe à effet de retard que constitue la dissociation du crédit destiné au refinancement de la Communauté française, je dirai qu'elle témoigne d'un nouveau renoncement des ministres francophones en matière institutionnelle et communautaire. En effet,

le fait d'isoler ce crédit — et M. Hutchinson, que j'ai interrogé la semaine dernière à la Cocof, a, lui aussi, exprimé ses regrets; j'espère qu'il prendra ses responsabilités avec moi ce soir — permettra désormais aux ministres flamands d'exercer un chantage au déblocage du crédit. N'essayez pas de prétendre le contraire, Monsieur Vanhengel. J'ai entendu des déclarations allant dans ce sens des partenaires flamands de la majorité.

Vous avez déjà fait savoir qu'en échange du déblocage de ce crédit, vous revendiqueriez une meilleure représentation des Flamands dans les institutions bruxelloises régionales et communales. Cela va à l'encontre de l'accord de Gouvernement valable pour les exercices 2000 et 2001, sans autre condition. Vous allez donc forcer les francophones à négocier sous la pression.

De heer Guy Vanhengel, minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Cerexhe, u geeft een volkomen onjuiste lektuur en u schrijft sommige leden van de meerderheid allerhande bedoelingen toe, wat ik bijzonder oneerbaar vind.

Dit gezegd zijnde, mocht u de lijn doortrekken, dan zou u kunnen vaststellen dat de redenering die u ontwikkelt, perfect omkeerbaar is.

M. Benoît Cerexhe. — Il n'y avait aucune raison objective de scinder ce crédit, Monsieur le Ministre. Je vous ai déjà interrogé en commission à ce sujet. Vous nous avez parlé d'un souci de transparence. Afin de lever toute ambiguïté, faisons fi de la transparence pour cette année-ci; nous l'appliquerons à partir de l'exercice 2002. Cela me rassurerait, tout comme bon nombre de francophones. Faites cet effort; c'est tout ce que l'on vous demande.

M. Guy Vanhengel, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et du Commerce extérieur. — En ce qui concerne l'année 2002, rien n'est prévu. Je vais vous donner trois bonnes raisons.

M. Benoît Cerexhe. — Je vous demande de me laisser terminer Monsieur le Ministre, car votre réponse intéressera certainement d'autres membres cet après-midi.

M. Guy Vanhengel, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et du Commerce extérieur. — Je préfère vous répondre immédiatement, Monsieur Cerexhe.

Premièrement, ces crédits ne sont pas les mêmes; ce sont des crédits forfaitaires qui ne concernent que deux années.

Deze zijn tijdgebonden en slaan slechts op twee jaar. Bovendien krijgt dit gedeelte van de trekkingsrechten een precieze bestemming, die verschilt van de rest van de trekkingsrechten, en het gaat hier om een forfaitair bedrag. Dat ze tijdgebonden zijn, met name voor twee jaar, een andere bestemming hebben en forfaitair zijn vastgelegd, verantwoordt het feit dat zij apart worden ingeschreven.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'entamerai pas un long débat avec vous sur ce point, Monsieur le Ministre, mais je vais tout de même vous répondre.

Premièrement, je n'ai pas participé à votre accord de Gouvernement mais je sais le lire. J'ai constaté que cette dotation, à la Cocof, pour le refinancement de la Communauté française n'était liée à une condition pour les exercices 2000 et 2001. Je peux me tromper; si vous avez une autre interprétation de cet accord, dites-le moi.

Deuxièmement, l'année passée tout était globalisé dans un seul crédit.

M. Guy Vanhengel, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et du Commerce extérieur. — C'est à ce moment-là que vous auriez dû vous poser des questions. Je m'étonne que vous même n'ayez pas levé ce lièvre voici un an.

M. Denis Grimberghs. — Pour reprendre votre terme, il n'y avait pas de « lièvre »; en 2000, cela s'est bien passé.

M. Benoît Cerexhe. — Je vois que tout cela vous énerve, Monsieur le Ministre, mais permettez-moi de terminer. Je regrette par ailleurs l'absence des ministres francophones.

Souvenez-vous de ce que je viens de vous dire, Monsieur le Ministre. L'histoire nous donnera raison.

M. Denis Grimberghs. — Vous êtes spécialiste du chantage politique, Monsieur le Ministre, et on vous laisse faire.

Mme la Présidente. — Il est inutile de faire du show. Laissez terminer M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Nous ne faisons pas du show, Madame la Présidente, nous parlons avec conviction.

Mme la Présidente. — Je n'ai pas dit que c'est vous qui faisiez le show, Monsieur Cerexhe, je parlais de l'échange de propos.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre, votre budget 2001 qui trouve sa légitimité comptable dans l'artifice budgétaire des prébudgétisations me fait dire aujourd'hui que plus que de l'effet « turbine » dont vous vous targuez, ce budget relève d'un effet « turbulence » : turbulence financière dont la région ne fera pas l'économie dans ces prochains mois et turbulence politique et communautaire — on vient de le voir — le jour où il faudra libérer ce milliard destiné au refinancement de la Communauté française. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

Mme la Présidente. — Nous interrompons ici nos travaux pour les reprendre à 14 heures.

La séance est levée.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 heures.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14 uur.

— *La séance plénière est levée à 13 h 10.*

De plenaire vergadering wordt om 13.10 uur gesloten.

0301/6435
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00